



MAIRIE de PORTE-DE-SAVOIE
77, place de la mairie - 73800 PORTE-DE-SAVOIE
Tél : 04.79.28.12.82 - accueil@porte-de-savoie.fr
www.porte-de-savoie.fr

Arrêté n° 2022 - 302

DEMANDE

D'AUTORISATION D'OUVERTURE D'UN DEBIT DE BOISSONS TEMPORAIRE

Monsieur le Maire,

Je soussigné (Nom, Prénom) PONCET Madègè, sénévahè
représentant l'association Club de danse Porte de Savoie
ai l'honneur de solliciter de Monsieur le Maire de PORTE-DE-SAVOIE, conformément à l'article L. 3334-2
du Code de la santé publique, l'autorisation d'ouvrir un débit temporaire de 2^{ème} catégorie à
..... la salle des fêtes de FRANCI
du samedi 15 octobre à 18 h 00 au samedi 15 octobre à 24 h 00 à l'occasion
de soirée dansante interclubs de danse

A PORTE-DE-SAVOIE, le 29 septembre 2022

Signature,

ARRETE DU MAIRE

Le Maire de PORTE-DE-SAVOIE (SAVOIE),

Vu les articles L. 2212-1 et L.2212-2 du Code général des collectivités territoriales,

Vu les articles L. 3321-9, L. 3334-2, L. 3335-1 du Code de la santé publique,

Vu l'arrêté préfectoral du 18 novembre 2003 portant règlement permanent de la police des débits de
boissons dans le département de la Savoie,

Vu l'accord n° du 03/10/2022 du Commandant de la brigade de Gendarmerie de Montmélian,

Vu la demande formulée par

agissant pour le compte de l'association

dont le siège est situé à PORTE-DE-SAVOIE (SAVOIE),

Arrête

Art 1 - L'association susnommée est autorisée à ouvrir un débit de boissons temporaire à

.. la salle des fêtes de FRANCI 73800 PORTE-DE-SAVOIE

Art 2 - Le débit de boissons, en respect des horaires fixés par l'arrêté préfectoral, est autorisé

du 15/10/2022 à 18 h 00 au 15/10/2022 à 24 h

Art 3 - Conformément à la loi, les boissons mises en vente sont limitées à celles comprises dans les deux
premiers groupes tel que le définit l'article L. 3321-1 du Code de la santé publique,

Art 4 - : Ampliation du présent arrêté transmis :

Au demandeur,

A la Brigade de Gendarmerie de Montmélian,

Affichée en mairie de PORTE-DE-SAVOIE, du ___/___/___ au ___/___/___

sur le site

à partir du 04/10/2022

A PORTE-DE-SAVOIE le 04 Octobre 2022

Le Maire,
F. VILLAND

